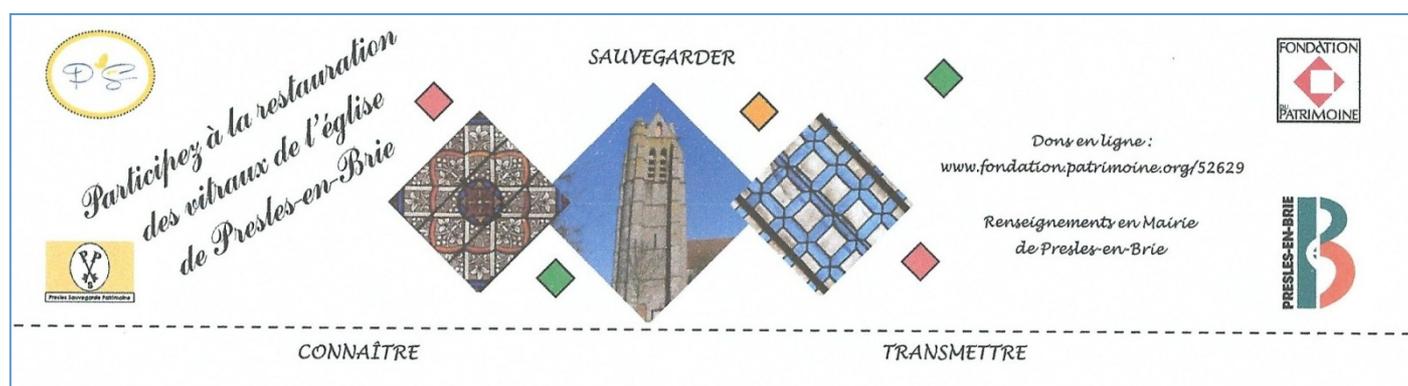


Un partenariat original !



En septembre 2017 la municipalité de Presles-en-Brie et l'association Presles Sauvegarde patrimoine ont signé une convention avec la Fondation du Patrimoine. Cette convention ouvrait la possibilité à ceux qui le souhaitent de participer à la restauration des vitraux de notre église Notre Dame de l'Assomption et de bénéficier d'un avantage fiscal lié au don.

Très rapidement, « Passion sucrée » notre boulangerie pâtisserie de Presles en Brie a souhaité soutenir cette opération. En effet les sachets qui enveloppent les baguettes mentionnent le soutien de « Passion Sucrée » à notre projet de restauration des vitraux.

14 mois après le lancement la souscription est un succès. Aussi l'équipe municipale a ouvert un appel d'offre et sélectionné une entreprise. Les travaux démarreront début 2019.

Une fois encore nous devons remercier tous les donateurs et Aurélie NICOT, notre boulangère, pour leur soutien dans ce beau projet.

Il est à noter que la souscription durera jusqu'à la fin des travaux prévue avant l'été 2019.



Ci-joint trois photos avec de gauche à droite devant la boulangerie : Jacques GRIZARD président de Presles Sauvegarde Patrimoine, Aurélie NICOT propriétaire de « Passion Sucrée » et Dominique RODRIGUEZ maire de Presles-en-brie. A l'intérieur de sa boulangerie Aurélie NICOT, ainsi que les trois partenaires.

Jacques Grizard